

Compte rendu du Conseil Municipal Du 31 mars 2011
--

Le 31 mars deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Carole Traver, Claude Grossan, Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert, Morgane Fournier

Absent excusé : Emile Chabrand

Secrétaire de séance : Carole Traver

Compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2011 est approuvé

I- Vote des taxes :

* Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du montant des taxes de 2010 recalculées par l'administration fiscale du fait du rajout de la part du Conseil Général pour la mise en place de la réforme fiscale :

Taxe d'habitation	14,15 %
Taxe foncière bâti	13,41 %
Taxe foncière non bâti	121,96 %
CFE	19,05 %

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux

* Le Maire rappelle au Conseil les problèmes de manque d'eau, de fuites supposées et recherchées. Les travaux à engager vont nécessiter le recours à l'emprunt et en prévision des remboursements à intervenir, il va falloir augmenter impérativement le rôle de l'eau afin qu'il couvre ces sommes. Pour éviter une augmentation importante en une seule fois il serait souhaitable de la répartir sur 2 ans et de prévoir cette année une augmentation du prix de l'abonnement et de l'eau de 35 %.

La taxe de raccordement passerait de 67,70 € à 91,30 €

La consommation entre 0 et 200 m³ serait de 0,48 € et de 1,73 € à partir de 201 m³

Le Conseil vote à l'unanimité ces tarifs et l'augmentation de 35 %.

* Vote des subventions 2011 : Le Conseil décide des attributions suivantes

Au Comité des Fêtes	23 000 €
Au Festival Art et Musique	1 500 €
Aux Amis de Ceillac	3 600 €
Aux Abeilles à l'Ecole	8 000 €
A l'ARIFF	150 €
A l'APAC	500 €
A la classe de découverte - Ruche du Cristillan	5000 €
Souvenir Français	80 €
Réseau aide spécialisé école	100 €
Société Pêche Ardillon Haut Alpin	400 €
Fonds Solidarité Logement	108,85 €
Regain de nos montagnes	100 €
FNACA	80 €
AMAC	80 €
Pays Guillestrin	150 €
Reste en divers	800 €

●

II – Avenant à la convention de déneigement Commune/Conseil Général

Depuis quelques années pour des raisons pratiques le chasse neige du Département fait le parking des pistes du Mélézet et en échange la Commune déneige la Clapière. Il faut dorénavant matérialiser cet échange par une convention.

Michel Chavrot demande s'il serait possible de dégager le départ de la route après l'hôtel de la Cascade pour permettre aux piétons de monter plus facilement et ne pas se trouver devant un gros bourrelet.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

III – Convention « sentiers avec le Parc

* Dans le cadre des PDIPR il y a lieu de passer une convention avec le Parc Régional du Queyras pour l'entretien des GR (5,58 et variante) pour bénéficier des 80 % de subvention du Conseil Général. Par 10 voix pour le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

* Le Maire expose au Conseil le rôle du Parc Régional du Queyras dans le projet G2 Risorsa Monviso portant sur l'assainissement des refuges. Pour remplir sa mission le Parc doit prendre la compétence réhabilitation des installations d'assainissement des refuges d'altitude du Queyras sur 5 refuges : Agnel, Viso, Furfande, Basse Rua et la Blanche. Il faut pour cela modifier les statuts du Syndicat Mixte article 2.

Après discussion, le Conseil autorise la modification des statuts telle que proposée.

IV – Modification alimentation eau potable de la Viste

La Commission d'Appel d'Offres a retenu le bureau Hydrétudes pour la maîtrise d'œuvre : proposition de prix 5,4 % du montant prévisionnel des travaux qui s'élèveraient à 295 000 €HT. Le Conseil entérine la décision.

Le Conseil demande au Maire de solliciter la Région, le Département et l'Agence de l'Eau.

La Commune doit aussi contracter un prêt d'un montant de 300 000 € pour la réalisation des travaux. Pour avoir un ordre d'idée du montant des taux et des remboursements la Commune a sollicité le Crédit Agricole qui a proposé un taux de 4,29 %. Pour pouvoir prendre une décision le Conseil demande au Maire de contacter deux autres organismes de prêt.

V – Régularisation foncière route de la Clapière – Achat terrain Sibourd

Le Maire rappelle au Conseil que Jean-Paul Fournier avait donné son accord pour la route de la Clapière et demandé un échange avec le terrain Sibourd. Tintin a rencontré Mr Sibourd et ils seraient d'accord pour vendre à 5 €/m². Le Conseil donne son accord pour que le Maire fasse le nécessaire et l'autorise à signer les pièces se rapportant à la vente. .

L'électrification se fera bien cette année.

VI – Stagiatisation de Sonia Abillard

Le grade d'ATSEM 2^{ème} classe sur lequel Sonia Abillard remplaçait Françoise Chabrand ayant été supprimé en septembre 2010, nous avons dû quand nous avons été informé et dans l'urgence prendre un contrat saisonnier pour 3 mois. Depuis nous avons fait le point avec le Centre de Gestion et en attendant qu'elle puisse passer le concours d'ATSEM 1^{ère} classe, nous pourrions pérenniser son emploi. Si le Conseil l'accepte il est possible de la stagiatiser sur un poste d'adjoint technique à 27 h/semaine. A l'unanimité le Conseil donne son accord.

VII – Divers

A - Le Maire fait part au Conseil de la proposition pour un photocopieur couleur reçue de Rex Rotary en remplacement de l'actuel noir et blanc. On couplerait avec le fax et cela servirait d'imprimante couleur A4-A3 deux appareils qu'il faut changer.

Le Conseil donne son accord et préfère la version achat.

B – Le Maire informe le Conseil des travaux d'urgence de mise en sécurité au lieu-dit le Sarriet réalisés par la mairie de Guillestre suite à l'important glissement de terrain qui avait obstrué le lit du torrent.

C – Le Maire informe le Conseil sur les entreprises retenues suite aux appels à concurrence lancés :

* Bâtiment nordique : Benoît Fournier – Ceillac

* Bâtiment front de neige : ACE Jean-Pierre Echevet – Embrun

* Bâtiment micro crèche : Concept Réalisations SCM – Guillestre

Le problème est soulevé pour la micro crèche de la faisabilité. Il semblerait que le tracé retenu passe derrière le VVF à proximité des jeux d'enfants, ce qui contrarie beaucoup Carole Traver, qui pose la question sécurité et environnementale et quitte la salle.

D – Le Maire informe le Conseil de l'attribution d'une subvention de 15 000 euros par le Conseil Régional pour l'achat du camion, de la saleuse et de la balayeuse.

E – Autre information donnée par le Maire le faible rapport de la microcentrale en février 8 499 €(20 257 en janvier).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 26 mai 2011

Le 26 mai deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Carole Traver, Claude Grossan, Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert, Emile Chabrand
Absent excusé : Morgane Fournier (pouvoir à Célestin Fournier)

Secrétaire de séance : Françoise Fournier

Le compte-rendu de la réunion du 31 mars ayant été diffusé tardivement sera approuvé lors de la prochaine réunion.

I – Approbation du PIDA 2012 – Ski alpin

Le Maire expose au Conseil que les services des Remontées Mécaniques du Queyras ont réalisé la mise à jour du PIDA (Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches) qui datait de 1996. Il y a donc lieu d'approuver cette actualisation. (10 voix pour)

II – Durée d'amortissement études budget eau

Le Percepteur a demandé au Conseil de délibérer pour fixer la durée d'amortissement des études réalisées et non suivies de travaux sur le budget de l'eau. Il a indiqué que la durée normale est de 5 ans. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour une durée d'amortissement de 5 ans.

III – Convention de mise en réserve foncière SAFER/Commune/Conseil Général

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la SAFER a proposé à la commune de l'accompagner dans la réalisation de la zone agricole et plus généralement en ce qui concerne les biens immobiliers ruraux sur le territoire de la commune et qui peut être utile à celle-ci pour la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable. Le Conseil Général prendra en charge les frais liés à l'acquisition, de gestion temporaire et les frais de stockage dans la constitution par la Safer de réserves foncières.

Pour concrétiser cet accompagnement il y a lieu de passer une convention tripartite entre la Commune, la SAFER et le conseil Général définissant les modalités d'intervention et de financement de la Safer. Comme cas concret on a la succession Bricnet qui a été confiée à la SAFER et dont la Commune pourrait bénéficier à plusieurs titres.

Après avoir pris connaissance des termes de cette convention le Conseil autorise le Maire à la signer à 10 voix pour.

IV – Création d'un poste de rédacteur principal

Le Maire explique au Conseil que Claude Marchis a pu bénéficier d'un avancement de grade de rédacteur à rédacteur principal pour le mois de novembre. Pour qu'elle puisse être nommée il faut créer le poste de rédacteur principal et fermer le poste de rédacteur. Le Conseil se prononce à 10 voix pour.

V – Avenant au Contrat de Rivière

Dans cet avenant au contrat de rivière géré par le Parc Naturel du Queyras, il s'agit avant tout de gérer le risque inondations avec un programme d'entretien et de boisement des berges. Pour Ceillac cela ne concerne que 5 km de berges entre le Cristillan et le Mélézet.

Le maître d'ouvrage prend 20 % des travaux à sa charge.

D'autre part le Maire informe le Conseil que le Parc va lancer cet été un projet de vélo à assistance électrique pour les campings. Une réunion est prévue dans les prochains jours. Le Maire propose de souscrire pour le camping municipal pour 2 vélos ce que le Conseil approuve à l'unanimité.

VI – Modification de la Compétence Communauté de Communes

Le Maire informe le Conseil de la modification souhaitée au titre des compétences optionnelles en matière de politique du logement et cadre de vie : le retrait de la compétence « Création de la maison de Santé du Queyras » et l'adjonction de la compétence « Création et fonctionnement de la maison de santé pluridisciplinaire du Queyras ».

Le Conseil se prononce à 10 voix pour

VII – Accord pour le contrat analyses eau protection des captages

Ces analyses concernent 3 sources : les Sagnes – le Mélézet et la Clapière et sont obligatoires pour la protection des captages. Le devis se monte à 3860 euros. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

VIII – Demande échange terrains agricoles (Ch. Gauthier)

Christophe Gauthier a adressé à la Commune un courrier pour des échanges de terrains agricoles. Le Conseil propose de décider lors d'une réunion de travail à laquelle le Groupement Pastoral sera convié. Le Conseil pense qu'il faut prendre son temps même s'il y a des terrains intéressants pour la Commune et que l'on doit privilégier les agriculteurs de Ceillac qui vivent de l'agriculture. D'un avis unanime la décision est reportée.

IX – Proposition achat du terrain pour la patinoire

La commune avait adressé un courrier à la Succession Jeanne Vallérian au sujet du terrain retenu pour y installer la patinoire, parcelle AB 1 d'une superficie de 408 m² Madame Danièle Vallérian a répondu dans un mail souhaitant savoir si le conseil avait déjà délibéré pour fixer un prix. Le Conseil Municipal charge le Maire de s'entourer du service des Domaines pour obtenir une estimation du terrain.

X – Eclairage public défectueux

Le Maire explique au Conseil que cet hiver au milieu du village, de nombreux problèmes sur l'éclairage public ont obligé la Commune à faire appel à l'entreprise Inéo. Celle-ci a relevé de nombreuses défections dangereuses. Le montant des travaux de remise en conformité s'élève à 17 000 € HT qui n'ont pas été inscrits au budget. Faut-il reporter les travaux ? Le Conseil donne la priorité à la mise en conformité et demande à ce que l'entreprise Inéo présente des modèles de candélabres qui s'harmoniseront au fur et à mesure des aménagements dans le village.

XI – Schéma de coopération intercommunale

Le Conseil doit examiner la proposition de Madame la Préfète à savoir le regroupement du Queyras et du Guillestrois. Au premier abord cela ne semble pas une mauvaise chose. Ce qui est dommage c'est que les intérêts politiques fassent pencher la balance. Guillestre souhaiterait dans l'ensemble s'allier à l'Embrunais pour avoir plus de poids et le Haut Queyras pencherait pour le Briançonnais. Le Conseil demande une réunion pour comprendre quel choix faire.

XII – Divers

* **Fleurissement** : village et entrée du village avec buissons pérennes ; livraison prévue le 8 juin. Le carrefour sera modifié.

Chapelle des rameaux : plantation de charmille, feuillus derrière de couleur ocre marron et devant les moloks des barrières amovibles avec des jardinières de fleurs.

Derrière la cure pour aménager le côté environnemental il faudrait envisager un mur en escalier pour poser des fleurs.

* **Prêt – Propositions** :

Crédit Agricole : 4,26 %

Crédit local Dexia : 4,86 % seulement sur 100 000 €

Caisse Epargne 4,88 %

* Travaux camping municipal :

- pose de pavés autour des 3 bâtiments –

- Arrivée d'eau chaude aux robinets (actuellement que les douches) pour la vaisselle

* Pont Prés des James à refaire avec enrochement ainsi que le platelage du pont de Laval.

* La Fuga (salle des jeunes) : Monsieur Esmieu vient faire une vérification de l'installation électrique avant de donner les clés aux jeunes non majeurs. Il est proposé qu'il y ait 2 responsables avec peut-être une petite convention pour les motiver et limiter les bêtises.

* Voirie communale : La redistribution de l'enveloppe communale donne 5000 € pour la Commune

* Voirie rurale : il y a des subventions à prendre.

* Le Maire explique que les employés communaux ont recherché les fuites sur la conduite entre le village et la Viste et qu'une fuite de 4 à 5 l/s a été découverte et isolée sur la conduite de la station d'épuration. La Communauté de Communes a répondu que sans règlement communal pour l'eau c'était 50/50 pour la réparation.

* Sentiers parcs : faire le point avec la Commission

Jean Meissimilly informe le conseil qu'il a pu faire mettre des blocs au pont d'Enteroche et cela sans frais pour la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

<p><u>Compte rendu du Conseil Municipal</u> <u>Du 5 juillet 2011</u></p>
--

Le cinq juillet deux mille onze à 20 h 30, le Conseil Municipal de Ceillac, légalement convoqué le 30 juin deux mille onze s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire, Célestin FOURNIER.

Présents : Emile CHABRAND, Claude GROSSAN, Françoise FOURNIER, André IMBERT, Jean MEISSIMILLY, Jean-Joseph FOURNIER, Carole TRAVER, Michel CHAVROT, Morgane FOURNIER

Secrétaire de séance : André IMBERT

Le compte-rendu du 31 mars est approuvé.

Le compte-rendu du 26 mai sera approuvé lors d'une prochaine réunion

I - Schéma de la réforme territoriale – Proposition de Mme la Préfète

La proposition de Mme la Préfète est de réunir la Communauté de Communes du Queyras et la Communauté de Communes du Guillestrois. Les conseils municipaux des deux cantons doivent donc délibérer pour approuver cette proposition et ensuite les deux communautés de Communes voteront, ceci avant le 15 juillet. Si la décision est négative il faudra motiver le non.

Lors de la réunion d'information qui s'est tenue à Briançon, le Maire de St-Crépin s'est élevé sur le fait qu'une simulation fiscale avait été réalisée pour un agrandissement avec le Grand Briançonnais mais pas sur l'option Embrunais-Savinois.

La Commune de Réotier, par exemple, a voté non à la proposition, pas non à une réunion avec le Queyras, mais son souhait d'une ouverture sur l'Embrunais est ainsi exprimé. En s'alliant seulement avec le Queyras les taxes locales augmenteraient de 2 à 3 fois.

Dans la perspective d'un rapprochement avec le Grand Briançonnais, il faut prendre en compte les dépenses patrimoniales qui sont lourdes (UNESCO) et l'endettement de la ville de Briançon.

Lors de la rencontre à Ristolas, l'orientation Queyras qui s'est dessinée est de ne pas se précipiter, d'aller dans le sens de la proposition de Madame la Préfète, mais de laisser une porte ouverte à l'agrandissement quel qu'il soit.

Michel Chavrot trouve que c'est une réforme faite à la va vite, qu'il n'y a pas de temps pour peser le pour et le contre (approuvé par la totalité du conseil), mais que dans le fond c'est une réforme nécessaire et logique de réunir le Guillestrois et le Queyras. Pour la suite il est plus réservé. Dans une réunion avec juste le Guillestrois on peut espérer se faire entendre, si on s'allie on sera tout petit.

Claude Grossan d'abord, puis une grande partie du conseil après réflexion, ne se montre pas pour la mention « reste favorable à une ouverture » mais souhaite faire apparaître ses regrets pour le peu de temps imparti pour prendre une décision d'une telle importance.

Le conseil municipal vote à 10 voix pour la proposition de Madame la Préfète.

II – Programme de voirie communale 2011

Lors de la répartition de l'enveloppe communale 2011, il a été attribué 5000 € à la Commune pour un montant de travaux HT de 12 750 €. La Commission en charge de la voirie déterminera les travaux à réaliser.

Pour information les travaux de la voirie 2010 qui n'avaient pu être exécutés à l'automne à cause des conditions météo seront terminés ces jours-ci.

III – Programme voirie rurale

Le Maire informe le Conseil que lors de la répartition pour la voirie communale, Marcel Cannat a annoncé qu'il disposait d'une enveloppe d'environ 30 000 € commune pour la voirie rurale. Pour cette année c'est un peu court, mais le conseil prend note pour l'année 2012 et réfléchira aux travaux qui pourraient être entrepris.

IV – Convention échange de terrains : SAFER/Ch Gauthier/Succession Bricnet

Le Maire informe le conseil de la réunion avec la SAFER et les agriculteurs concernés par la succession Bricnet. Christophe Gauthier souhaiterait échanger à surface égale avec la commune des terrains sur Laval et Ruine Vieille, parcelles qui sont en friche et qu'il souhaiterait remettre en culture, cela représente 3 ha.

Dans le même temps la SAFER a régularisé la cabane du Lacas qui était sur un terrain appartenant aux Fournier du haut du village

Les terrains de la succession Bricnet seraient répartis entre Nadège Richard, Jean-Marc Garnier, Christophe Gauthier, Eric Colombet (pour un terrain) et la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'une précédente réunion avait déjà eu lieu avec la SAFER, Jean-Marc Garnier et Patrick et Marc Chabrand pour essayer d'avancer la zone agricole de la Chalp. Une entente semble avoir été trouvée avec l'échange d'une grosse parcelle dans le camping municipal contre les parcelles de la Chalp qui permettraient à Jean-Marc Garnier de construire sa bergerie, et aussi la parcelle à droite du cimetière, qui est en emplacement réservé, et qui rendrait possible un agrandissement du cimetière.

V – Fourniture et pose de menuiseries à la salle polyvalente

Le Maire explique au conseil municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise Bérard pour changer les deux portes de la salle polyvalente, devant et côté, la porte de devant étant condamnée car ne fermant plus. Monsieur Bérard a indiqué qu'il fallait les mettre aux normes handicapés et que cela nécessitait une adaptation. Dans le devis il y a aussi le changement de la porte de la Fuga, qui doit s'ouvrir sur l'extérieur pour des raisons de sécurité. Le devis se monte à 6906,90 € TTC. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

VI – ZAC de l'Infernet – Convention d'échange Commune/SCI Lou Sarret

Le Maire et Morgane Fournier étant sortis, Françoise Fournier 1^{er} Adjoint lit au conseil un courrier adressé par Yannick Fournier qui reprend l'historique de son projet depuis 2009 et dans lequel il indique qu'il a déjà engagé 57 600 € dans le projet de l'hôtel sur ses fonds propres et devra prévoir un surcoût, dû à l'inconstructibilité d'une partie du terrain et des contraintes qui y seront rattachées. Cela représente presque 100 000 € sans aide puisque le projet de base prévoyait une aide avec des crédits basés sur les Jeux Olympiques de Turin que les attermolements ont rendus caducs.

Françoise Fournier à l'aide d'un plan expose au conseil les termes de l'échange :

La commune de Ceillac est propriétaire des parcelles cadastrées Section ZB 541 / 543 / 545 / 546 et A 1182 /1185 intégrées au domaine privé de la commune, pour une surface totale de 1 788 m².

La SCI Lou Sarret est propriétaire des parcelles cadastrées Section A 840 / 844 / 845 situées dans la future ZAC de l'Infernet, pour une surface totale de 2 640 m².

Les parcelles de la SCI Lou Sarret devaient porter un projet hôtelier, mais leur situation au sommet de la ZAC de l'Infernet impliquait pour la commune la réalisation de l'extension de l'ensemble des réseaux et des accès routiers.

A ce jour, compte tenu de l'état d'avancement du projet de ZAC , un tel coût ne pouvait être supporté par la commune seule.

Ainsi, il est proposé par la commune à la SCI Lou Sarret de procéder à un échange de parcelles, afin que le projet d'hôtel puisse être situé à proximité immédiate des réseaux actuellement existants. Dans cet échange, la SCI Lou Sarret s'engage à respecter la destination hôtelière des futures parcelles cédées par la commune de Ceillac et s'interdit de céder tout ou partie des parcelles cédées par la commune de Ceillac pour un projet autre que celui prévu

Françoise Fournier propose au Conseil de procéder à un échange pur et simple et de décider définitivement pour que la SCI Lou Sarret puisse passer enfin à la phase réalisation

Un conseiller demande à ce que le vote se fasse à bulletin secret ce que le conseil municipal accepte.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Pour : 4 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 1 voix

Le Maire est autorisé à procéder à l'échange et à signer les pièces correspondantes chez Maître Pace notaire à Guillestre.

On fait revenir monsieur le Maire et Morgane Fournier pour la suite du conseil.

VIII – SUP les Tourres

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de lancer une SUP pour l'installation du tapis roulant aux Tourres. Le Conseil vote pour à 9 voix pour et une contre.

IX - Divers

1 – Le Maire informe le Conseil que Cédric Brunet, Directeur de l'Office intercommunal du Queyras quittera son poste en octobre. Un appel à candidature va être lancé dans les prochains jours.

Le problème des professionnels non queyrassins qui interviennent sur Ceillac a pu être résolu (adhésion au bureau des guides de Molines)

Isabelle Vallérian a son CDD qui se termine le 18 septembre et Cédric Brunet souhaiterait qu'elle s'interrompt jusqu'à mi-décembre date à laquelle elle serait réembauchée en CDI. Le Maire doit voir s'il y a d'autres possibilités pour qu'il n'y ait pas d'interruption.

2 – Travaux du camping : La Commission de sécurité s'est tenue en Préfecture le 1^{er} juillet. Cet automne, il faudra réaliser impérativement 3 points de rassemblement à hauteur de la digue. Il faudrait passer une convention avec Météo France pour l'impact foudre (1500

€an). Le maire indique qu'il y aurait une possibilité que cela se fasse au niveau Queyras et que la somme soit ensuite répartie selon le nombre de communes adhérentes. Une convention avec le camping les Mélèzes devra aussi être prise pour concrétiser le fait que celui-ci devra avertir le camping municipal quand l'échelle limnimétrique le nécessitera.

3 – Agrandissement du cimetière : Parallèlement à la résolution du problème de terrain évoqué avant, le Maire a rencontré le Service Départemental d'Architecture à ce sujet. La seule préconisation est que le mur se rapproche le plus possible de celui de l'ancien cimetière. Pour le jardin du souvenir, le projet qui avait été réalisé leur semble un peu moderne pour Ceillac et ils préféreraient plus de simplicité.

Pour les pyramidons du clocher de Ste-Cécile, on est toujours en attente d'un rendez-vous de monsieur Vissot.

4 – Information diverses

Avancement du pavage autour des bâtiments du camping : les travaux sont en voie d'achèvement.

Fleurissement : Le rond-point de l'entrée du village a été aménagé ainsi que les moloks de la chapelle des Rameaux.

Les 3 pièges à eau ont été réalisés

Le pont des James a été entièrement refait. Claude Grossan informe le conseil qu'il y a urgence pour celui de Laval. Le Maire se rendra sur place pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

Ecole : il faudrait faire un puits perdu à la descente de la gouttière pour éviter que ne se reproduise les problèmes de glacière rencontrés cet hiver.

Une réunion pour la Viste est prévue lundi 11 juillet à 19 h 30.

La Commune doit préparer le dossier pour lancer la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la Chapelle St-Barthélémy.

Changement de cuve pour le gas-oil : les employés communaux ont informé le Maire du changement de gas oil pour les engins et il faudrait une cuve plus résistante pour le nouveau. Jean-Joseph Fournier indique qu'il en a discuté avec le fournisseur de gas-oil et qu'il lui a indiqué que cela n'était pas nécessaire que les anciennes pouvaient convenir. On verra à l'usage.

Le Maire informe le conseil d'une panne sur l'éclairage public depuis la caserne jusqu'à la maison de Claude Grossan. L'entreprise Inéo a changé deux candélabres défectueux. Il va falloir établir un calendrier réfection de l'éclairage public qui est vieillissant. Le Maire demandera à l'entreprise Inéo de présenter des modèles de candélabres afin que le conseil puisse en retenir un et donner une uniformité aux changements qui seront réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 20

<p><u>Compte rendu du Conseil Municipal</u> <u>Du 16 août 2011</u></p>
--

Le seize août deux mille onze à 20 h 30, le Conseil Municipal de Ceillac, légalement convoqué le 9 août deux mille onze s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire, Célestin FOURNIER.

Présents : Emile CHABRAND, Claude GROSSAN, Françoise FOURNIER, André IMBERT, Jean MEISSIMILLY, Jean-Joseph FOURNIER, Carole TRAVER, Michel CHAVROT, André IMBERT

Absente excusée : Morgane FOURNIER (pouvoir à Françoise Fournier)

Secrétaire de séance : Claude GROSSAN

Le compte-rendu du 26 mai est approuvé.

Le compte-rendu du 5 juillet sera approuvé lors de la prochaine réunion

I – SIE du Guillestrois – Transfert de compétence éclairage public au SIE

Afin que le SIE du Guillestrois puisse continuer à exister il lui faut une nouvelle orientation qui serait l'intervention pour aider les communes dans la gestion de l'éclairage public, mais pour cela il faut un transfert de compétence pour lui permettre de toucher des subventions de la Fédération Départementale d'Electricité et un reversement d'un pourcentage sur les taxes et de pouvoir proposer aux communes un autofinancement de 10 % sur le montant des travaux (uniquement investissement). La mise en place se ferait en 2012.

Pour 10 (9 + 1 procuration)

Le Maire indique qu'il faut monter un dossier pour la mise en sécurité du réseau éclairage public au milieu du village

Prévoir également l'harmonisation de tous les lampadaires de la commune.

II – Attribution des marchés :

1 – Renforcement du réseau de l'Ochette : Reprise des réseaux humides et secs du Centre de Secours , derrière les Veyres jusqu'à la maison Cony et peut-être un peu plus avec mis hors gel. Les branchements et les compteurs seront regroupés dans des regards. Il faut prévoir aussi des pièges à eau.

L'entreprise GAUDY (Chorges) a été retenue pour un montant de 209 000 €

2 – Alimentation eau potable de la Viste : Départ du réservoir de la Clapière jusqu'à la Viste avec bouclage dans la zone artisanale.

C'est l'entreprise GAUDY (Chorges) qui a été retenue pour un montant de travaux de 288 000 €HT.

L'approvisionnement des chantiers se fera à compter du 22 août pour anticiper la fermeture des gorges et réduire ainsi les frais. Les travaux devraient débuter au 1^{er} septembre. Il faut compter 8 semaines pour l'Ochette et 10 semaines pour la Viste.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché à 10 voix pour (9 + un pouvoir)

III – Location garage du Cristillan

Le Maire rappelle la location du garage du Cristillan à Maurice Fournier. Il ya lieu de renouveler le bail pour 2011 et de prendre une décision pour 2012. En effet avec le nouveau matériel acheté en début d'hiver l'an dernier la commune manque d'endroits pour garer les engins.

Le Conseil Municipal renouvelle le bail pour 2011 au prix de l'an dernier (10 voix pour) et demande au Maire de faire un courrier très rapidement à Maurice Fournier pour que celui-ci puisse trouver un autre garage.

Certains membres du Conseil pensent qu'il faut lancer un programme pour réaliser un bâtiment technique regroupant tout.

IV – Vente SAFER/Commune :Terrains succession Bricnet

L'estimation des terrains vendus à la Commune dans la succession Bricnet est de 15 970 € Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer l'acte et à mandater les sommes se rapportant à ce dossier. Il vote pour à 10 voix (9 + 1 procuration)

La SAFER doit aider Jean-Marc Garnier à se rendre propriétaire de plusieurs parcelles à la Chalp en vue de la construction de sa bergerie.

V – Voie de bouclage de la Viste

Le bureau Hydrétudes a inclus dans le marché de l'alimentation en eau potable de la Viste, la voie de bouclage pour le lotissement artisanal depuis la ferme de Pra Chiriou jusqu'à la zone existante. La proposition est de 3800 €HT pour suivre le dossier. Le Conseil a 10 voix pour donne son accord.

VI – Extension de la Viste

On est en possession du parcellaire, il faut définir les conditions d'attribution. Le Maire propose une réunion samedi 20 pour revoir tous les points difficiles. Un courrier sera adressé à tous les intéressés, avec réponse à adresser à la Mairie avant le 20/09, accompagnée d'une lettre de motivation.

Priorité sera donnée aux 6 artisans, la Commune se réservant 2 lots pour réserver une installation à de futurs artisans.

VII – Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

La Taxe d'Aménagement remplacera la TLE, la Commune doit définir le taux à appliquer. Le Conseil après avoir pris connaissance du dossier décide de demander une réunion avec les services de l'Etat pour obtenir de plus amples explications.

VIII – Chapelle de St-Claude/SIE

Le programme d'électrification de St-Claude à travers la réhabilitation de la chapelle pourrait être porté par le SIE qui prendrait en charge 90 % du coût, 10 % restant à la charge de Il faut prévoir de nettoyer l'emplacement de la chapelle.

Le Maire fait part d'un courrier de Yves Grossan, de Mme Puget et de Mr Gautherin demandant si on ne peut pas profiter de l'électrification pour passer l'assainissement. Ce point

sera vu dans une réunion de travail, à voir aussi avec Inéo le coût (surlargeur, profondeur), la possibilité d'une participation physique. Etudier la faisabilité depuis la Cime du Mélézet.

IX – Patinoire – Achat du terrain

Le Service des Domaines a estimé la parcelle de 408 m² appartenant à la succession Vallérian à 480 € Celle-ci est en emplacement réservé au PLU. La Sous-Préfecture sera consultée pour savoir dans quelle condition on peut acquérir un terrain situé en emplacement réservé, et dans quelle mesure on peut donner plus que l'estimation et jusqu'à quelle hauteur.

X – DIVERS

Voirie communale : La commission a fait un tour du village et propose la réfection de la rue des tennis avec rehausse du premier ralentisseur, devant le centre administratif, le parking après le bâtiment du Bramousse jusqu'à la fin du lotissement du Queyras. Les travaux sont estimés à 38 000 € pour 5000 € de subvention. Emile Chabrand pense qu'il vaudrait mieux faire de l'enrobé, en faire moins s'il le faut mais pour plus longtemps. D'autres membres du conseil se rangent à cet avis. La Mairie demandera 2 devis avant de prendre une décision.

Location au Tioure : Le Maire informe le Conseil qu'Isabelle Vallerian a demandé un logement à l'année. Un logement au Tioure lui a été proposé qui lui convient parfaitement reste à fixer le loyer. Le Conseil décide de se baser sur le prix proposé il y a 4 ans et de le réactualiser ce qui ferait 370 € par mois. Le conseil donne son accord ainsi qu'à la pose d'une chatière.

Le Maire informe le Conseil du courrier reçu de ERDF concernant la Viste et la digue réalisés dont la distance en hauteur avec la ligne est de 5,60 m au lieu des 6 m règlementaires.

Le Maire informe qu'Arlène va suivre une formation sur deux ans prise sur ses jours de congés et ses récupération.

Des travaux de sécurisation sur la route de Ceillac vont être réalisés à partir de début septembre et la circulation réglée avec des feux.

Le Maire fait part des courriers reçus de touristes sur l'agressivité des chiens patous.

Crèche : Madame Laurens, architecte retenue pour le projet de réalisation d'un crèche sur la ZAC d'Infernet, a prévenu le Maire que le projet prévu sur la parcelle ZB 37 ne semble pas réalisable, celui-ci étant trop petit du fait de sa partie inconstructible (présence de gypse). Elle a aussi rappelé qu'un projet pour lequel des plans avaient été réalisés et qui se situait dans la maison achetée par la Commune aux consorts Colombet/Vallérian (rue des Morts). Le Maire a donc demandé à rencontrer le Sous-Préfet avec Madame Laurens, ainsi que Françoise Fournier et Morgane Fournier pour voir sous quelle forme le projet pourrait voir le jour dans cette maison compte-tenu du PLU et surtout du PPR. Le Sous-Préfet a bien pris note de la demande mais à renvoyé la décision sur les services RTM et la DDT de Gap (Mrs Bouvet et Lecordix). Rendez-vous a été pris pour le 31 août.

OTI : La personne retenue pour occuper le poste de Directeur en remplacement de Cédric Brunet, qui venait des Pyrénées où elle gérait une douzaine de personnes s'est désisté. Une nouvelle consultation doit avoir lieu entre les 2 personnes qui arrivait après.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15

<p><u>Compte rendu du Conseil Municipal</u> <u>Du 18 octobre 2011</u></p>

Le dix-huit octobre deux mille onze à 20 h 30, le Conseil Municipal de Ceillac, légalement convoqué le 13 octobre deux mille onze s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire, Célestin FOURNIER.

Présents : Emile CHABRAND, Claude GROSSAN, Françoise FOURNIER, André IMBERT, Jean MEISSIMILLY, Jean-Joseph FOURNIER, Michel CHAVROT,
Absente excusée : Morgane FOURNIER (pouvoir à Célestin Fournier), Carole TRAVER (pouvoir à Michel Chavrot)

Secrétaire de séance : Jean Meissimilly

Le compte-rendu du 5 juillet est approuvé.

Le compte-rendu de la réunion du 16 août sera approuvé lors d'une prochaine réunion

I – Réforme de la fiscalité de l'urbanisme (Taxe d'Aménagement/Fixation du taux)

La Taxe d'Aménagement (TA) va remplacer la taxe locale d'urbanisme (TLE) actuelle. Si le pourcentage n'est pas voté avant le 30 novembre 2011 ce sera 1 % soit moins que la TLE actuelle. On peut aller de 1 à 5 %. En votant 3 % on garde à peu près la même recette. On peut redélibérer chaque année si des ajustements doivent être faits. Michel demande si on peut baisser la taxe pour les hameaux qui ne bénéficient pas des services (Ordures ménagères, eau, assainissement...) Cela n'est pas faisable. Taux de 3 % voté à 10 voix.

II – SAFER : Echanges de terrains (Commune/JM Garnier/Chabrand M et P)

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les échanges restants :

La Commune récupère 3 parcelles au lieu-dit les Moutets (Camping Municipal)

elle échangera une partie de l'une de ces parcelles avec 1 parcelle située dans la zone agricole de la Chalp et la parcelle au lieu-dit Sous Ste-Cécile permettant d'agrandir le cimetière et qui appartiennent à Messieurs Chabrand M et P.

La parcelle située dans la zone agricole sera cédée à Jean-Marc Garnier pour construire sa bergerie. C'est une opération intéressante. Le Conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces échanges. 10 voix pour

III – Mission d'un expert en hydrologie pour la Clapière

Cette mission concernerait un permis à la Clapière qui est actuellement au Tribunal Administratif (TA). Les services de l'Etat/DDT Briançon (service instructeur) avaient accordé le permis pour un agrandissement de l'existant en mettant l'habitat à l'étage comme préconisé dans le PPR puis ces mêmes services mais situés à Gap ont demandé au Maire de le retirer, considérant qu'on aggravait les risques en cas d'inondation (ravin des Aiguillettes). Le non retrait du permis par la Commune au bout d'un délai de 2 mois explique la saisie du TA par la Préfète contre la Commune. Le TA donne raison aux services de l'Etat et demande à la Commune de prouver que le risque inondation du torrent des Aiguillettes est moins grave qu'indiqué dans le PPR par le rapport d'un expert en hydrologie agréé.

Michel Chavrot demande si l'on ne peut pas se rapprocher du Conseil Général pour bénéficier de leurs services et le Maire va demander à Hydrétudes. Emile Chabrand dit qu'il faut le faire, que cela servira à d'autres dans le hameau de la Clapière. Pour à 10 voix

IV – Assainissement -Hameaux St Claude/La Cime du Mélézet :

Pour l'électrification du hameau de St-Claude c'est le SIE qui sera porteur du projet pour 90 % les 10 % restants seront à la charge des intéressés. Ce projet est reporté au printemps 2012 car il revient dans le cadre de la Fédération Départementale d'Electrification vu la disparition du SIE du Guillestrois.

La part de surcoût pour l'assainissement est de 12 270 €

V – Projet de patinoire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat du terrain pour faire la patinoire aux Tourres et appartenant à la succession Vallérian. Après discussion, il est proposé de faire une offre à 20 €/m².

VI – Tarifs SAF 2012

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention qui la Commune avec le SAF pour l'évacuation des blessés sur les pistes de ski alpin et nordique. Pour actualiser les tarifs de l'hiver 2011-2012 qui sont de 51,18 €/la minute il y a lieu de prendre un avenant. Le Conseil se prononce pour à 10 voix.

VII – Location terrains Pechmeja au Moutet

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que Madame Pechmeja est passée en Mairie fin septembre pour s'étonner de ne pas percevoir de location pour les terrains qu'elle possédait dans le camping. Vérification faite, effectivement cette dame est bien propriétaire de terrains dans le camping municipal pour une superficie de 1249 m, soit pour 2011 112,41 €

VIII – Contrat Horizon – Renouvellement

Claude Marchis, secrétaire, explique au Conseil municipal que ce contrat comprend les logiciels horizon (comptabilité, élections, Etat-Civil Facturation...) et que pour 400 € de plus on pourrait accéder à la version On-Line plus performante avec le renouvellement du contrat. La démonstration en a montré les nombreux avantages et la formation permettrait à Esther de pouvoir se former en même temps. Outre les gains de temps engendrés, cela permettrait à l'une de pallier à l'absence de l'autre. Le Conseil se prononce pour la nouvelle version à 10 voix pour.

IX – Assistance juridique – Renouvellement du contrat d'assistance

Le Maire rappelle l'intérêt de cette assistance et que la Commune a bénéficié pour des dossiers difficiles de l'aide juridique de Maître Rouanet, soit par des délibérations types soit par des conseils avisés. Le prix du contrat pour l'année serait le même que l'année précédente soit 1900 €HT. Le Conseil se prononce pour à 10 voix

X – Terrains de la Viste

Dans le futur agrandissement il y a 9541 m² de domaine communal et 4865 m² de terrains privés pour 15 lots.

Le devis estimatif des travaux se décompose ainsi :

Préparation 4500 €

France Telecom 7512,50

Branchements sur canalisation 17185
ERDF 35000
Voirie 121 030
Recolement 2000
Géomètre 15665

Soit un total de 202 892,50 €HT/242 659,43 TTC qui divisé par la surface donne un prix de revient de 25,36 €

Le Maire pose la question de savoir si l'on met le prix du terrain à 30 €?

Emile Chabrand trouve dommage qu'une personne ait déjà construit et profite de tous les avantages sans rien payer.

Claude Grossan soulève le problème qu'il a échangé des parcelles au Mélézet contre du terrain à la Viste et que maintenant on va lui demander de payer.

Aucune décision n'est prise, il faut s'attacher les services d'un conseil juridique pour voir dans quelles conditions les propriétaires pourraient participer. Tout cela fera l'objet d'une réunion de travail après renseignements obtenus pour les terrains privés.

XI – Demande d'utilisation de la Maison de l'Enfant

Le Maire lit au Conseil le courrier de Jean-Marc Garnier qui demande à bénéficier d'une année supplémentaire pour mettre ses moutons dans la Maison de l'Enfant. Michel Chavrot soulève le fait qu'Hervé a dû enlever ses ânes mais qu'on autorise des moutons. Une discussion s'amorce mais Claude Grossan s'en va en disant au Conseil qu'on veut anéantir les agriculteurs, que les jeux d'enfants sont plus dangereux

Le Conseil aimerait rencontrer Jean-Marc pour qu'il explique où en est son projet et s'il est sûr d'être réalisé en 2012. Il devra fournir une attestation d'assurance et l'écurie devra être remise en état, telle qu'elle a été prise. C'est la dernière année ferme.

XII – Divers

ZAC Infernet : il faut prendre une délibération pour lancer la procédure de ZAC. Il ne faut pas dépasser le seuil des 12 000 m².

Voir avec la Com Com pour une subvention d'une étude chaufferie bois

VVF : Il reste 44 000 € non utilisés. Il faut faire une lettre de commande pour les travaux

Conseil Général : Quelques travaux de poses de barrières sur la route CD 60 vont être réalisés

Com Com : Location du chapiteau pour la GTA, la Commune a reçu la facture, il faut faire un courrier pour expliquer que cette manifestation était d'intérêt général.

Médecins dans le Queyras : la Com Com s'est entendue avec un cabinet de Gap pour des permanences.

Ste Cécile : pour les pyramidions à consolider contact a été pris avec l'entreprise Sélé pour un devis.

SIVU du Cristillan : Il y a des soucis au niveau de la roue, des fissures ont été constatées. Si l'année est bonne il faut en commander une neuve car il faut compter un an pour la réalisation

La Communauté de Communes a fait des propositions pour le bâtiment de fond.

Chapelle des Pénitents : L'Association les Amis de Ceillac voulait faire faire une étude pour repenser les expositions. Cela paraît difficile vu le courrier du conservateur départemental.

Classement OTI : il a été classé en 3 étoiles, la commune va pouvoir demander la dénomination commune touristique

Fuite eau station épuration : il est prévu la pose d'un manomètre en bas à l'usine et en fermant le branchement on devrait pouvoir localiser la fuite.

Construction d'un box pour le sel et la gravier. Le sel est commandé.

Pose du compteur sur la conduite du Mélézet au niveau de la ventouse du camping. Cela va être fait la semaine prochaine. Cela permettra de sectoriser et de voir s'il y a des fuites.

Eclairage public : le courrier au SIE sera traité par la nouvelle structure qui sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 45

Compte rendu du Conseil Municipal Du 5 Décembre 2011

Le cinq décembre deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Carole Traver, Claude Grossan,, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert, Morgane Fournier, Emile Chabrand

Absent excusé : Jean-Joseph Fournier

Secrétaire de séance : Carole Traver

Le compte-rendu de la réunion du 16 août 2011 est approuvé.

Celui de la réunion du 18 octobre distribué trop tard sera approuvé lors de la prochaine réunion.

I- Navettes :

1 – Ski nordique (Ceillac – Guillestre) Elle existe toutes les semaines sur 3 jours, mercredi, vendredi, dimanche. La fréquentation a été meilleure l'an dernier (223 personnes transportées). Laurent Favier propose 2 % d'augmentation + la différence de TVA (de 5,5 % à 7 %). Le Conseil se prononce favorablement et autorise le maire à signer la convention tripartite avec la Commune de Guillestre et le transporteur. Il indique que si le nombre de personnes reste bas il faudra peut-être ramener le nombre de jours à 2.

2 – Navettes ski alpin Ceillac : Laurent Favier propose une augmentation de 2 % englobant la hausse de la TVA. La convention serait signée pour un montant de 48 400 € avec un supplément de 250 €TTC/jour pour le 3^{ème} véhicule et 127,50 €j pour un 4^{ème}.

Le Conseil demande au Maire de demander à Laurent Favier s'il est possible de ne pas s'arrêter à 12 heures. Il est suggéré de faire une petite réunion pour soulever les points difficiles et de matérialiser les arrêts avec des infos dessous. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à l'unanimité.

•

II – Echanges de terrains Commune/Safer

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les échanges en cours avec la Safer , importants pour la Commune puisque un des terrain permettra l'agrandissement du cimetière, un autre de faire avancer le dossier de zone agricole à la Chalp et de se rendre propriétaire de terrains dans le camping. Ceux-ci font l'objet d'une promesse d'échange de terrains qui se décompose comme suit :

La Commune cède 3 ha 62 a 37 ca de terrains (3 ha 47 a 64 ca allant à Ch Gauthier et

La Commune reçoit 5 ha 90 a 75 ca (2ha 22 a 80 ca de la Safer [origine Petit et Bricnet] – 3 ha 47 a 72 ca de Ch Gauthier – 7 a 77 ca de Marc et Patrick Chabrand). La soulte restante à la charge de la Commune se monte à 18 004,40 € les frais de notaire étant à sa charge également.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ces échanges et autorise le Maire à signer toutes les pièces ainsi que les actes correspondants.

III – Désignation des représentants Commune au SIGDEP

Le Maire propose que les représentants au SIGDEP soient les mêmes que ceux du SIE du Guillestrois soit délégué titulaire Emile Chabrand, délégué suppléant Jean Meissimilly.

Le résultat du vote après dépouillement donne

Emile Chabrand avec 9 voix est le représentant titulaire de la Commune

Jean Meissimilly avec 9 voix est le suppléant de la Commune

IV – Convention de partenariat avec ERDF

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'ERDF pour une convention de partenariat leur permettant de se rapprocher des Communes pour communiquer plus facilement. Il n'y a pas d'engagement financier et cela permet d'avoir un interlocuteur. Le Conseil se prononce favorablement à 9 voix.

V – Répartition des frais de logement des médecins du Queyras

A la récente réunion de la Communauté de Communes, le Maire a dit non puisque Ceillac était déjà engagé avec le Guillestrois. Après un débat dans lequel le Conseil remarque qu'il est plus logique de se rendre à Guillestre qu'à Aiguilles ou à Molines pour se faire soigner, il est proposé de demander en contrepartie du paiement de ces frais qu'un médecin fasse une ou deux permanence(s) d'une ½ journée par semaine. Un courrier sera adressé à la Communauté de Communes exposant ces motifs.

VI – Signalétique sentiers

Le Maire expose au Conseil qu'il a reçu les modèles pour la signalétique des sentiers 1^{ère} tranche (montant 4214 €). Les membres du Conseil demande où en est la signalétique village qui avait été reportée l'an dernier ?

Le Conseil demande à ce qu'un courrier soit fait au Parc pour demander à ce que les intéressés viennent présenter le dossier au Conseil et préciser le contenu du partenariat.

VII – Projet de remplacement de la canalisation du Mélézet

Le Maire rappelle au Conseil le projet de remplacement de la canalisation du Mélézet et le devis reçu pour une première partie du brise charge des Tèques jusqu'à la Cascade 124 073,75 €HT et de la Cascade au Camping 112 713 €HT.

Le Conseil pense que devant le fait qu'il y a de moins en moins de subventions, de plus en plus de difficulté à emprunter, il faudrait peut-être plus axer l'objectif sur la recherche de fuites sur le tronçon de la plaine et reprendre contact avec le maître d'œuvre pour voir ce qu'il peut proposer.

VIII – Cabane de Clausis

Le Conseil demande à ce qu'on sollicite Benoît Fournier pour faire des plans.

IX – Vente/échange terrains Roger Favier

Le Maire explique au Conseil Municipal que Roger Favier cherche un terrain pour entreposer du bois et que plutôt que d'acheter dans le lotissement où les terrains sont rares et demandés, il propose d'acheter une parcelle vers Jean-Yves Richard pour y entreposer son bois. Le Conseil pense qu'il faut faire attention de ne pas créer un précédent et que cela

devienne l'anarchie. Le Conseil souhaite qu'une proposition de location soit faite pour maîtriser la situation. Il faut se rendre sur place pour voir quelle parcelle peut convenir.

X - Avenant Medicom

Comme chaque année il faut renouveler l'avenant avec les agents devant passer la visite médicale une visite tous les deux ans sauf pour les agents techniques pour qui elle est annuelle. Pour 10 voix

XI – Avenant électrification secteur de la Clapière

Le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet d'électrification de la Clapière aux Asphodèles dont le coût de départ était de 55000 € et avec le bouclage cela s'élèverait à 85000 €. La part communale serait de 10 % soit 9300 € et permettrait de déposer la ligne aérienne la Clapière le village.

XII – Organisation des secours hiver 2011-2012 – Actualisation des tarifs

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour actualiser les prix des secours sur pistes, de confirmer les conventions de secours avec la régie des remontées mécanique, la Communauté de Communes, les Ambulances du Guillestrois, le SDIS et le SAF. Après avoir consulté les différents documents le Conseil se prononce favorablement à 10 voix pour.

XIII – Subvention des pyramidions de l'église Ste-Cécile

Le Maire expose qu'il a contacté la DRAC au sujet de la dégradation des pyramidions de Ste-Cécile, qu'un devis a été demandé à l'entreprise SELE habilitée par les Monuments Historiques pour les travaux ; celui-ci se monte à 49562 HT. La DRAC subventionnerait à 50 %.

XIV – Divers

1 – Le Maire doit rencontrer l'ONF pour obtenir des précisions sur la localisation des coupes 11 et 12.

2 – Le Maire informe le Conseil qu'Agnès Meissimilly sera l'agent recenseur et le coordonnateur communal pour le recensement qui aura lieu du 17 janvier au 18 février 2012.

3 – Le Maire fait part du courrier de Martine Fournier qui demande l'accord du Conseil pour pouvoir enterrer sa mère auprès de son père dans le cimetière de Ceillac. La réponse est oui.

4 – Le Maire fait part d'une demande d'installation au pied des pistes de la part de la Caravameuh pour de la restauration rapide. La réponse est non.

5 – Le Maire informe le Conseil que c'est Madame Germain, nouveaux gérants de l'Estelle qui assurera le Cartable à la Neige, c'est une récente retraitée de l'enseignement.

6 – Le Maire fait part d'un courrier du SDIS, concernant le manque de pompiers sur une intervention en période de vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h